

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PECHELBRONN

Département du Bas-Rhin

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 1^{er} février 2007 à 20 Heures

Sous la présidence de Monsieur Armand BRACONNIER

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Présents :

KUTZENHAUSEN :	MM FABACHER	- BRACONNIER	- MORI
LAMPERTSLOCH :	MM STURM	- APPRILL	- Mme LEMBERGER
LOBSANN :	MM KREISS	- MME CHALOPPE	- WALTER
MERKWILLER-P. :	MM SCHIELLEIN	- GUILHEM	- WEISBECKER
PREUSCHDORF :	MM KENNEL	- BASTIAN	

Invités :

MM Bernard LOGEL, Jean-Laurent VONAU, Guy HUSSON, Guillaume KLEINPETER et Melle Frédérique WEBER.

Membres excusés : MM URBANY, TROG et MME FISCHER.

Invités excusés : MM Bernard LOGEL, Jean-Laurent VONAU

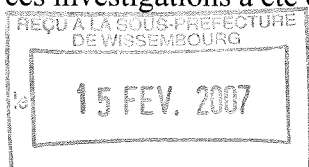
10) Friches industrielles : Etude d'utilisation des sols.

La Communauté de Communes est propriétaire de deux zones de terres (friches industrielles de l'exploitation pétrolière) o nous avons prévu les opérations suivantes :

- 1) Vente de plusieurs lots de terrains de construction d'habitation sur une zone UB à proximité des puits de pétrole n° I et IV.
- 2) Prévision future d'intégration de la zone des étangs dans le projet Jardin des Brumes. Cette zone est actuellement classée au PLU zone AUL et fait partie du périmètre d'étude réalisée par la DRIRE et le BRGM sur les pollutions de l'ancienne raffinerie de la SAEM Pechelbronn. Les terres et les étangs de cette zone ont été classés comme étant à utilisation sensible et nécessitant des investigations plus précises quant aux possibilités d'aménagement et d'occupation.

Suite à une consultation d'un service compétant de l'ADEME, en la personne de M. Roland MARION, nous a été proposé de faire réaliser, par une entreprise compétente des analyses des sols, des eaux, des gaz du sol, en vue de définir les risques sanitaires selon le type d'occupation des zones.

Le coût de ces investigations a été estimé par M. MARION à ~35.000 € TTC l'ensemble.



Ces travaux pourront bénéficier de subventions de l'ADEME et du Conseil Régional.

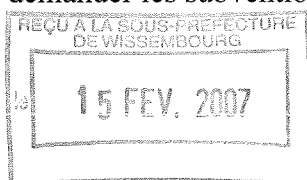
Lors des délibérés les observations suivantes ont été relevées :

- la zone UB a été classée comme telle lors de l'approbation du PLU, avec l'accord de tous les membres des PPA (Personnes Publiques Associées) et donc a être considérée comme constructible (M. KENNEL)
- dans la zone où il y a des incertitudes quant à la stabilité des sols, il y a obligation par le vendeur à faire réaliser des sondages de stabilité.

A l'appui des différentes interventions le Président réitère la question sur la zone UB en vue d'une étude plus complète du dossier, et propose au conseil à se prononcer sur la zone des étangs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité, une abstention (M. STURM) autorise le Président :

- à engager l'étude de la zone Jardin des Brumes, étang.
- à signer tout acte nécessaire à cette affaire.
- à demander les subventions éligibles.



Pour extrait, certifié conforme

MERKWILLER – PEHELBRONN, le 12 février 2007

Délibération, exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la loi n° 82-623
du 22 juillet 1982

Le président

Armand BRACONNIER

